



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grippe aviaire

Question au Gouvernement n° 4609

Texte de la question

GRIPPE AVIAIRE

M. le président. La parole est à Mme Bénédicte Taurine.

Mme Bénédicte Taurine. Le 26 novembre 2021, un foyer de grippe aviaire a été détecté dans un élevage industriel de 160 000 poules ; un deuxième foyer s'est déclaré ce week-end. Bien que ces élevages soient fermés, la grippe aviaire s'y développe : on ne peut donc pas considérer que la faune sauvage est responsable de la contamination.

D'après nos chiffres, sur trente-neuf sous-types de virus aviaire, trente-sept ont émergé dans des élevages industriels. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe FI.*) La liste des foyers détectés ces dernières années, contredit – comme le fait l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) –, la thèse selon laquelle les élevages de plein air représentent un risque important dans la propagation de ces maladies. (Mêmes mouvements.)

Par les mesures que vous prenez, comme l'abattage généralisé ou la claustration, vous défendez un modèle agricole industriel, qui favorise le développement de maladies, monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Un député du groupe FI. Exactement !

Mme Bénédicte Taurine. Vous soutenez une agriculture qui ne respecte pas l'environnement, qui a vocation à exporter, qui induit de la maltraitance animale, et qui est dévastatrice pour les éleveurs : ceux-ci n'ont aucune perspective, le même scénario se reproduisant invariablement depuis cinq ans.

Jusque récemment, les arrêtés de claustration ne s'appliquaient pas aux élevages de moins de 3 200 animaux. Cette dérogation a été levée sous la pression du lobby de l'élevage industriel. Les parcours extérieurs sont désormais limités à un mètre carré pour deux volailles : c'est insuffisant. L'élevage de plein air et les filières de qualité, qui sont plébiscités par nos concitoyens et dont vous ne manquez pas de faire état dans votre communication, sont davantage pénalisés par vos mesures que par les effets de la grippe aviaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*) Vous êtes responsables de la disparition de 30 % des petits éleveurs de volaille. Vous recourez à la claustration pour maintenir le passeport sanitaire des élevages industriels, mais comptez-vous rapidement la supprimer pour les petits élevages ? (Mêmes mouvements.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.

M. Gabriel Attal, *secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement*. Je vous prie d'excuser l'absence de Julien Denormandie, qui est retenu au Sénat ; il vous aurait dit qu'en parlant du modèle d'élevage français comme vous le faites, vous donnez une image erronée de nos éleveurs. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe FI.*) Un élevage de bovins compte 144 bêtes en moyenne en France, contre 10 000 aux États-Unis.

Mme Bénédicte Taurine. On ne parle pas de veaux mais de volailles !

M. Gabriel Attal, *secrétaire d'État*. J'y viens mais, à vous entendre, notre modèle d'élevage serait un modèle totalement intensif et industriel, ce qui n'a rien à voir avec la réalité, si l'on compare avec l'étranger.

Je ne peux pas non plus vous laisser dire qu'il existe un lien entre les zoonoses et le modèle d'élevage français. Notre modèle, c'est la qualité. Dans le cas que vous citez, nous avons pris des mesures à la hauteur du risque, pour anticiper et éviter une nouvelle crise d'influenza aviaire. Une feuille de route Influenza aviaire a été présentée dès le mois de juillet.

M. Loïc Prud'homme. Ça ne sert à rien !

M. Gabriel Attal, *secrétaire d'État*. Nous avons mis fin aux dérogations pour les élevages de 3 200 animaux, et avons pris des mesures adaptées pour les petits élevages – les services de l'État accompagnent notamment les éleveurs pour les aider à réaliser les aménagements nécessaires.

Nous déployons actuellement ces mesures. Un premier foyer d'influenza aviaire a été détecté le 26 novembre dans un élevage d'une commune du Nord, et un deuxième foyer a été détecté hier dans le même département. Des mesures ont été immédiatement appliquées : des abattages et la délimitation de zones réglementées autour des foyers. Des investigations sont en cours pour identifier l'origine de la contamination.

M. Loïc Prud'homme. Vous faites tout à l'envers !

M. Gabriel Attal, *secrétaire d'État*. Nous poursuivons ce travail avec réactivité, dans la perspective d'indemnisations mais aussi en vue d'une vaccination – elle pourrait constituer, à terme, une solution complémentaire au respect indispensable des règles de biosécurité.

Mme Mathilde Panot. Ce n'est pas la question !

M. Gabriel Attal, *secrétaire d'État*. Mettons fin à la guerre entre élevages, madame la députée, et cessons la caricature. (*Exclamations sur les bancs du groupe FI.*) Cessez de faire croire que nous sacrifions l'élevage en plein air. Anticipons plutôt, et préparons l'avenir avec la profession, pour parer toute éventualité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM – M. David Habib applaudit également.*)

M. Loïc Prud'homme. Vous n'avez rien à dire !

Données clés

Auteur : [Mme Bénédicte Taurine](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4609

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Porte-parole du Gouvernement

Ministère attributaire : Porte-parole du Gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 décembre 2021](#)